

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 1^{er} février 2021 à huis clos par voie de visioconférence, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, laquelle est enregistrée et disponible pour visionnement sur le site Internet de la municipalité.

Étaient présents : Diane Tremblay
Emmanuel Deschênes
Johnny Gauthier
Jimmy Perron
Sylvie Bolduc
Mario Desmeules

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION POUR LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021
4. ADOPTION DES COMPTES
5. DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DMR2020-12 – PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE « LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS »
6. DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DMR2020-13 - ZONE M-09
7. DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DMR2021-14 – PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE « LA SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS »
8. MODIFICATION DEMANDE DE PIIA – 2505-2507, ROUTE DU FLEUVE
9. MODIFICATIONS DE TAXES 2020
10. MANDAT POUR UNE ÉTUDE DE SÉCURITÉ DE 2 PASSAGES À NIVEAU (SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE)
11. RÉOLUTION QUOTE-PART DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX
12. RÉOLUTION DE CESSIONS DES BIENS MEUBLES AU « CAMP LE MANOIR DES ÉBOULEMENTS »
13. RÉOLUTION NOMMANT UN REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMP LE MANOIR DES ÉBOULEMENTS
14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE (MAC)
15. REPRÉSENTATION
16. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

16-02-21 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

17-02-21 Résolution pour tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours ;

CONSIDÉRANT le décret 59-2021 du 27 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 7 jours soit jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

18-02-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

19-02-21 Adoption des comptes

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

DANNY ET CATHERINE TREMBLAY (REMB.TAXE EN TROP)	470,90 \$
PAUL-ANDRÉ TREMBLAY (REMB.TAXE EN TROP)	693,09 \$
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY (REMB.TAXE EN TROP)	361,28 \$
A. TREMBLAY ET FRÈRES	896,10 \$
ADMQ	1 086,52 \$
BELL CANADA	175,49 \$
BELL MOBILITÉ CELL.	115,99 \$
CORPORATE EXPRESS	281,96 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD	38,50 \$
DÉRY TÉLÉCOM	74,68 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	310,69 \$
ÉNERGIE SONIC	4 271,64 \$
GESTION DU FONDS (MUTATIONS)	120,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	90,73 \$
MRC CHARLEVOIX (QUOTES-PART)	45 305,71 \$
P.G SOLUTIONS	663,52 \$
PIERRE SAMSON NOTAIRES	538,41 \$
SÉCUOR	825,75 \$
TREMBLAY, BOIES, MIGNAULT, AVOCATS	849,40 \$
	<hr/>
	57 170,36 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	94,79 \$
BRIGADE DES POMPIERS	2 508,00 \$
BOIVI/GAUVIN	551,88 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	91,98 \$
ÉNERGIES SONIC	236,45 \$

GARAGE EDMOND BRADET	1 385,88 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 341,33 \$
	6 210,31 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL MOBILITÉ CELL	533,88 \$
BELL CANADA	94,79 \$
ÉQUIPEMENT TWIN	638,11 \$
ESSO	3 831,98 \$
EXCAVATION JONATHAN BOIVIN	732,96 \$
F. MARTEL	30,84 \$
GARAGE EDMOND BRADET	3 308,50 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 237,58 \$
LES JARDINS DU CENTRE	393,79 \$
LETTRAGE LAROUCHE	75,77 \$
MACPEK	488,59 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	195,86 \$
MINI EXCAVATION HDF	977,29 \$
PHARMACIE DAVID VILLENEUVE	113,81 \$
PRÉCISION S.G	30,28 \$
PROMOTEK	506,37 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	256,82 \$
TRANSPORT ROCK BOUCHARD	33,04 \$
UNI SELECT (BUMPER TO BUMPER)	638,06 \$
	15 118,32 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES

HYDRO-QUÉBEC	332,20 \$
	332,20 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ	44,62 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	243,74 \$
GAÉTAN BOLDUC	256,71 \$
HYDRO-QUÉBEC	190,25 \$
PUROLATOR	11,36 \$
SANI PLUS	153,35 \$
	900,03 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	94,38 \$
BUREAU VÉRITAS	132,22 \$
CLAUDE GAUTHIER (MOTONEIGE)	405,00 \$
GAÉTAN BOLDUC	802,36 \$
PUROLATOR	17,17 \$
	1 451,13 \$

GESTION DES DÉCHETS

MRC CHARLEVOIX (QUOTES-PART)	51 234,00 \$
	51 234,00 \$

HÔTEL DE VILLE

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	302,30 \$
	302,30 \$

URBANISME

MRC DE CHARLEVOIX (CRÉDIT FRAIS INSPECTEUR)	(1 839,92) \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	163,84 \$
	(1 676,08) \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

MRC CHARLEVOIX (QUOTES-PART)	3 993,00 \$
	3 993,00 \$

TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	101,69 \$
GARAGE EDMOND BRADET	193,51 \$
TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, AVOCAT	9 494,35 \$
	<hr/>
	9 789,55 \$

DONS

MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE CHARLEVOIX	50,00 \$
	<hr/>
	50,00 \$

TOTAL: **144 875,12 \$**

**20-02-21 Demande de modification règlementaire N° DMR2020-12–
Plan d’aménagement d’ensemble « La Seigneurie des Éboulements »**

CONSIDÉRANT la demande de modification règlementaire N° DMR2020-12 aux fins d’ajouter l’usage complémentaire de type « Service de traiteur » ou « Cuisine à domicile » au plan d’aménagement d’ensemble « La Seigneurie des Éboulements »;

CONSIDÉRANT que l’ajout de cet usage pourrait provoquer d’autres activités du même type dans le développement de la Seigneurie, ce qui n’est pas souhaitable pour le milieu;

CONSIDÉRANT que la circulation de camions d’approvisionnement ou de livraison causerait inévitablement une source de nuisance pour le voisinage;

CONSIDÉRANT que le Domaine de La Seigneurie est un secteur résidentiel et que le règlement actuel repose sur le fait de ne pas ajouter d’activités professionnelles à domicile afin de limiter autant que possible les sources d’achalandage dans le milieu;

CONSIDÉRANT qu’à la suite de l’étude du dossier, les membres du comité consultatif en urbanisme recommandent au conseil de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la demande de modification règlementaire N° DMR2020-12 soit refusée.

**21-02-21 Demande de modification règlementaire N° DMR2020-13 –
Zone M-09**

CONSIDÉRANT la demande de modification règlementaire N° DMR2020-13 aux fins d’ajouter l’usage « entrepôt » à la liste des usages permis dans la zone M-09;

CONSIDÉRANT que l’ajout de l’usage d’entreposage ne crée pas de problématique dans le voisinage et qu’elle répond à un besoin dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la demande de modification règlementaire N° DMR2020-13- Zone M-09 aux fins d’y ajouter l’usage « Entrepôt » soit acceptée.

22-02-21 Demande de modification règlementaire N° DMR2021-14 – Plan d'aménagement d'ensemble « La Seigneurie des Éboulements »

CONSIDÉRANT la demande de modification règlementaire N° DMR 2021-14 aux fins de modifier la limite de la sous-zone 2 de la zone V-04 dans le domaine de la Seigneurie des Éboulements;

CONSIDÉRANT que la zone V-04 est divisée en six (6) secteurs de zones afin de mieux contrôler les usages permis ainsi que les normes de constructions et qu'il s'avère impossible de faire de la location touristique dans la sous-zone deux (2) située à l'entrée du domaine de la Seigneurie;

CONSIDÉRANT que depuis le début du projet de la Seigneurie, la vocation du secteur de la sous-zone deux (2) est celle d'offrir des terrains accessibles aux jeunes familles de la région et qu'il n'est pas souhaitable d'en diminuer le nombre, puisqu'elle ne compte qu'une quinzaine de terrains;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en urbanisme à l'effet de ne pas accepter cette demande de modification règlementaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De refuser la demande de modification règlementaire N° DMR 2021-14 du plan d'aménagement d'ensemble « La Seigneurie des Éboulements ».

23-02-21 Modification demande de PIIA – 2505-2507 route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de PIIA présentée en janvier 2021 aux fins de rénover et modifier l'immeuble situé au 2505-2507, route du Fleuve;

CONSIDÉRANT que lors de la demande initiale, le revêtement extérieur retenu était de l'acier aluminium (Unic-clip) et que ce produit n'est plus accessible actuellement;

CONSIDÉRANT que le produit de remplacement est similaire soit un fibrociment de type James Hardy, lequel est de qualité comparable;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder la demande de modification de PIIA, au 2505-2507, route du Fleuve.

24-02-21 Modifications de taxes 2020

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les modifications de taxes ci-dessous soient acceptées.

MATRICULE	TAXES	MOTIF
1658-93-0230	Foncières 4,90 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1658-01-2430	Foncières 2,80 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1558-91-9916	Foncières 3,50 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu

1557-69-8357	Foncières 3,50 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1359-99-5596	Foncières 76,30 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1258-62-8741	Foncières 3,50 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1358-04-9009	Foncières 25,90 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1658-82-6228	Foncières 3,50 \$	Fiche créée lors de la rénovation cadastrale et dont le propriétaire est inconnu
1256-99-5326	Foncières 21,70 \$	Propriétaire dont on a perdu la trace depuis 2008
2059-73-4044	Foncières 77,70 \$	Propriétaire dont on a perdu la trace en 2011
2059-73-1330	Foncières 79,10 \$	Propriétaire dont on a perdu la trace en 2011
1558-80-0419	Foncières 385 \$	Succession créée en 2002 d'adresse inconnue

25-02-21 Mandat pour une étude de sécurité de deux passages à niveau (Saint-Joseph-de-la-Rive)

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté qu'il y avait un manque de sécurité aux deux passages à niveau situés sur le Chemin du Quai à St-Joseph-de-la-Rive;

CONSIDÉRANT qu'un programme permet de procéder à une étude de sécurité selon les normes sur les passages à niveau et la loi de la sécurité du transport terrestre guidé du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De confier à « Chemin de fer Charlevoix » la préparation de l'étude préliminaire selon la nature des services inclus dans le mandat de l'étude de sécurité moyennant des honoraires de 20 000 \$ avant taxes.

26-02-21 Quote-part du service de transport adapté de la MRC de Charlevoix

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a l'obligation de participer au transport adapté sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix en vertu des articles 678.0.2.1 du Code municipal du Québec a déclaré par le règlement numéro 176-18 (adopté le 28 novembre 2018) sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien (à l'exception de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres) relativement au domaine de la gestion des services de transport adapté;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a délégué la responsabilité de gestion du transport adapté à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires de la municipalité des Éboulements pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil municipal accepte de payer sa quote-part annuelle pour le service au montant de 3 393 \$
- **De** transmettre copie de la présente à la MRC de Charlevoix

27-02-21 Résolution de cession des biens meubles au « Camp le Manoir des Éboulements »

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements est propriétaire du site du Camp le Manoir depuis le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un bail de 10 ans a été signé avec l'OBNL « Le Camp le Manoir », lequel est le gestionnaire et l'exploitant du site;

CONSIDÉRANT que les équipements sportifs, les biens meubles, les outils, etc. ont été acquis au même moment et que ceux-ci sont utilisés par l'OBNL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité des Éboulements cède les biens meubles et les équipements à l'OBNL le Camp le Manoir des Éboulements.
-

28-02-21 Résolution nommant un représentant sur le conseil d'administration du Camp Le Manoir des Éboulements

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De nommer Madame Linda Gauthier à titre de représentante sur le conseil d'administration du Camp Le Manoir des Éboulements, et ce, pour une période de deux ans.

29-02-21 Demande d'aide financière - Mouvement action chômage (MAC)

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accorder une aide financière de 200 \$ au Mouvement action chômage pour la réalisation de la prochaine étape de la campagne visant la réforme de l'assurance-emploi.

Représentation

Aucune représentation n'a été faite au cours du mois dernier par les membres du conseil.

Questions de citoyens

Aucune question reçue de la part des citoyens

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

29-02-21 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière